Campus Condorcet

Décision n°2026-075 portant composition du bureau de vote électronique pour l'élection de la Commission consultative paritaire de l'Etablissement public Campus Condorcet

Le président de l'Etablissement public Campus Condorcet,

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026,
Vu la décision 2026-042 modifiant la décision n°2022-16 du 16 mai 2022 instituant la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels de l'établissement public Campus Condorcet ;

DECIDE

Article 1 – Un bureau de vote électronique pour l'élection de la Commission consultative paritaire d'établissement est institué pour les élections se déroulant du 3 décembre 2026 à 8 heures au 10 décembre 2026 à 17 heures.

Article 2 – Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :
- Présidente, Madame SPAHIC BIMONT Elma, directrice des ressources humaines
- Secrétaire, Madame MAYET Nathalie, directrice des affaires générales
- Secrétaire suppléante, Madame MARTIN Christelle, directrice adjointe des ressources humaines

En outre, le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :
- Délégué de la candidature CGT Ferc Sup EPCC, SNTRS-CGT, SUD Recherche EPCC, Monsieur COLLIER Emmanuel
- Suppléante du délégué de la candidature CGT Ferc Sup EPCC, SNTRS-CGT, SUD Recherche EPCC, Madame BARBILLON Céline

Article 3 : Le dépouillement du scrutin se tiendra le 10 décembre 2026 à compter de 17h30 en salle 5.001 de l'Hôtel à projets.

Article 4 – La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage dans l'établissement.

Fait à Aubervilliers, le 6 novembre 2026

Le Président de l'établissement public du Campus Condorcet

Pierre-Paul Zalio

Affichée et publiée le 9 novembre 2026 Exécutoire le 9 novembre 2026